

Les besoins fondamentaux de l'enfant

Une revue bibliographique internationale

Flora Bolter*, Elsa Keravel**,
Anne Oui**, Anne-Clémence Schom*,
Gilles Séraphin***

Respectivement *chargées d'étude, **chargées de mission
et ***ex-directeur de l'Observatoire national de la protection
de l'enfance et actuellement professeur des universités,
CREF/UPL/université Paris Nanterre.

Mots-clés

- Enfant
- Besoins fondamentaux
- Care
- Développement
- Politiques

La notion de « besoins fondamentaux de l'enfant » renvoie à la question essentielle de la détermination de ce qui est nécessaire pour l'enfant. Le terme de « fondamental » semble *a priori* le plus polysémique de cette expression, pouvant renvoyer aux besoins les plus vitaux, fondamentaux au sens où l'on ne pourrait s'en dispenser et éléments dont a besoin l'enfant pour se construire ou encore aux éléments dont a besoin l'enfant pour être considéré comme un sujet de droit et non comme un objet d'intervention.

Dans le cadre de la préparation d'une démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, organisée en 2016 à la demande du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a réalisé une revue bibliographique [encadré, ONPE (2016)] en s'appuyant sur plusieurs champs de connaissances (notamment psychologique, psychiatrique, sciences sociales et politiques). Extrait de cette revue bibliographique, plus particulièrement orientée sur la question de la protection de l'enfance, cet article est centré sur la question des besoins fondamentaux des enfants mais ne traite pas de leur déclinaison en protection de l'enfance. L'entrée par les besoins fondamentaux ne va pas sans induire un certain nombre de questionnements et d'approches, souvent complémentaires mais parfois en opposition, tant au sein même des institutions de l'enfance qu'au niveau des politiques publiques mises en œuvre dans le domaine de l'enfance.

Définir les besoins de l'enfant

À quoi correspond la notion de « besoin de l'enfant » ? Le dictionnaire définit le besoin comme « *l'exigence née d'un sentiment de manque, de privation de quelque chose qui est nécessaire à la vie organique* » (Larousse.fr, 2017). Les besoins de l'individu expriment sa dépendance à l'égard

de son milieu extérieur (Pourtois et Desmet, 2011). Selon Henri Laborit (cité par Pain, 2009), les besoins de l'être humain sont corrélés à son état de développement

L'observatoire national de la protection de l'enfance

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)⁽¹⁾, anciennement appelé « Observatoire national de l'enfance en danger (Oned) », a été créé par la loi n° 2004-1 du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance. L'observatoire a pour objectif de mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter. Il s'est vu confier trois principales missions, qui ont été complétées par les lois n° 2007-293 du 5 mars 2007 et n° 2016-297 du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfance (CASF, L226-6) : améliorer la connaissance sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs à travers le recensement et le développement des données chiffrées, d'une part, des études et recherches, d'autre part ; recenser, analyser et diffuser les pratiques de prévention et d'intervention en protection de l'enfance ; soutenir les acteurs de la protection de l'enfance. Composée d'une synthèse analytique et de fiches de lecture pour chacune des références citées, la revue bibliographique réalisée par l'ONPE est parue sous forme de Note d'actualité en octobre 2016, intitulée « Les besoins fondamentaux de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance »⁽²⁾. Une recherche initiale a été effectuée par mots-clés intégrant les termes de « besoins » et d'« enfant » (et plus spécifiquement « protection de l'enfance » et « besoins fondamentaux »). Ce premier corpus a ensuite été enrichi par des références mentionnées dans les articles et les ouvrages analysés.

⁽¹⁾ A ne pas confondre avec l'Observatoire national de la petite enfance (également sous le sigle « ONPE » puis Onape), piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales et qui associe l'ensemble des services statistiques et d'études des institutions impliquées dans l'analyse des politiques de la petite enfance.

⁽²⁾ Voir le site internet <http://www.onpe.gouv.fr/publications/besoins-fondamentaux-lenfant-et-leur-declinaison-pratique-en-protection-lenfance>

(Zaouche *et al.*, 2007). Pour un bébé en état d'« *immaturité organique* » (David, 2013), et donc de dépendance complète à son environnement, la satisfaction des besoins indispensables à sa survie nécessite l'intervention d'un autre, le parent le plus souvent. Dans une optique développementale, l'enjeu de la satisfaction des besoins du petit humain est de lui apporter les soins sans lesquels [il] ne peut ni grandir, ni apprendre, ni s'épanouir (Brazelton et Greenspan, 2003), les différentes dimensions du développement (moteur, neurologique, émotionnel et affectif...) étant très interdépendantes au cours des premiers mois (David, 2013). Pour Thomas Berry Brazelton et Stanley Ira Greenspan (2003), un *feedback* (« effet de boucle ») continu entre hérédité (ou « *schéma physiologique* » de l'enfant) et environnement (en particulier les réactions des parents) contribue au développement de l'enfant : les parents doivent adapter leur comportement aux besoins singuliers de leur enfant (du point de vue de son « *tempérament* » ou « *schéma physiologique* ») afin qu'il puisse développer ses qualités particulières.

Existe-t-il des « besoins fondamentaux », certains besoins étant plus importants que d'autres ? Différentes nomenclatures ont été établies, et ce dès 1938 (Pourtois et Desmet, 2011). Carl Lacharité, Louise Éthier et Pierre Nolin (2006) relèvent un consensus quasi universel autour de certains besoins (d'ordre physique ou éducatif) ; d'autres (les besoins d'ordre psychologique par exemple) suscitent des controverses d'une collectivité à l'autre, voire à l'intérieur d'une même collectivité. En 1970, Abraham Harold Maslow a proposé une théorie de la motivation reposant sur cinq besoins humains fondamentaux et hiérarchisés (besoins physiologiques, besoins de sécurité, besoins d'amour, besoins d'estime, besoin d'accomplissement de soi). Pour cet auteur, l'apparition d'un besoin dépend de la satisfaction du besoin « *précédent* ». Le paradigme des douze besoins psychopédagogiques élaboré par Jean-Pierre Pourtois et Huguette Desmet (2011) comporte quatre dimensions (affective, cognitive, sociale et de valeurs), chacune recouvrant trois besoins spécifiques de l'enfant qui impliquent des catégories d'attitude parentale. T. B. Brazelton et S. I. Greenspan (2003), définissent sept « *besoins incontournables* ». Il s'agit des expériences et des soins que tout enfant a le droit d'avoir, formulés comme suit : le besoin de relations chaleureuses et stables ; le besoin de protection physique, de sécurité et de régulation ; le besoin d'expériences adaptées aux différences individuelles ; le besoin d'expériences adaptées au développement ; le besoin de limites, de structures et d'attentes ; le besoin d'une communauté stable, de son

soutien, de sa culture ; le besoin de protection de notre avenir.

Les programmes nationaux de soins aux enfants fondés sur une approche écosystémique des besoins de l'enfant, s'ils reposent également sur sept besoins développementaux de l'enfant au Royaume-Uni (*Looking after children*) comme au Québec (Initiative Aides) et en Italie (Programme d'intervention pour prévenir l'institutionnalisation), en donnent des formulations différentes de celles proposées par T. B. Brazelton et S. I. Greenspan. Pour les programmes anglais (Jones, 2015) et québécois (Lessard *et al.*, 2010), les sept besoins sont : la santé, l'éducation, le développement comportemental et affectif, l'identité, les relations familiales et sociales, la présentation de soi, les habiletés à prendre soin de soi. Pour le programme italien (Milani, 2015), les sept dimensions dont l'enfant a besoin pour grandir sont : santé et croissance ; émotions, pensées, communication et comportement ; identité et estime de soi ; autonomie ; relations familiales et sociales ; apprentissage ; jeux et loisirs.

La représentation des besoins essentiels a évolué, passant d'une conception hiérarchisée – selon A. H. Maslow comme indiqué *supra* – à l'identification d'un « *méta-besoin* » (Lacharité *et al.*, 2006). Il s'agit du besoin qu'ont tous les enfants d'établir des relations affectives stables avec des personnes de leur entourage immédiat ayant la capacité, et étant disposées, à leur porter attention et à être psychologiquement disponibles. Ce besoin est « *méta* » car il englobe la plupart (sinon l'ensemble) des autres besoins fondamentaux ressentis par un enfant au cours de son développement. La satisfaction de ces derniers semble ne pouvoir être atteinte que dans le contexte du contentement suffisant du premier besoin. Ainsi, pour T. B. Brazelton et S. I. Greenspan, les aspects « *régulateurs* » des relations chaleureuses et stables (qui procurent la sécurité, assurent la santé physique, combinent les besoins élémentaires de nourriture et d'abri) aident les enfants à demeurer dans un état de calme et d'attention propice aux nouveaux apprentissages. Répondre de manière pertinente aux besoins relationnels de l'enfant a comme principal enjeu de préserver le sentiment de sécurité de base, qui est l'assise de toute dynamique de développement (Bonneville-Baruchel, 2014).

Les besoins de l'enfant sont également reconnus par le droit. Certes, Maurice Berger (2012) déplore l'absence, dans les textes légaux, de référence aux besoins minimums qui doivent être contentés pour qu'un enfant se développe

correctement. Cependant, la mention ou l'idée de « *besoins de l'enfant* » apparaît à six reprises dans la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance [aux articles 1 (deux fois), 14, 20 (deux fois) et 22], et de façon importante, soit à huit reprises, dans la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant [aux articles 1, 15 (deux fois), 21 (deux fois), 26, 28 et 29]. Les doctrines onusiennes (Convention internationale des droits de l'enfant) et de juristes français établissent un lien direct entre le principe d'intérêt de l'enfant et la prise en compte de ses besoins essentiels ou prioritaires (Capelier, 2015).

Des besoins similaires selon les situations ?

Même si on peut identifier un corpus de besoins fondamentaux, cela ne signifie pas que « les besoins de l'enfant » soient une notion applicable de la même manière dans toutes les situations.

La première constatation qui s'impose lorsqu'on cherche à distinguer les besoins selon les âges relève de la définition même de l'enfance : la période qui va de la naissance à l'âge adulte est caractérisée par des rythmes et des étapes différentes, avec une capacité d'expression et un niveau de discernement dont les réalités sont en évolution constante. Les besoins de l'enfant ne trouvent pas la même expression lorsque ce dernier est nourrisson, enfant ou adolescent. Ce constat a conduit de nombreux auteurs à réfléchir sur l'identification des besoins en proposant une division de l'enfance en plusieurs périodes et sur l'accompagnement adapté qui doit être proposé pour chacune d'elles.

À cette réalité évolutive de l'enfant et de son rapport au monde correspondent des besoins qui, tout en restant de même type globalement, s'expriment de manière différente selon les âges. Ces différences sont particulièrement apparentes dans les premiers temps de la vie. Marie-Paule Durieux (2013) décrit ainsi le lien qui se tisse entre les parents et l'enfant au moment de la naissance, soulignant l'état de forte dépendance du bébé vis-à-vis de son environnement et de ses parents. Les soins corporels et psychiques adéquats, définis par Donald Woods Winnicott (1989), lui sont nécessaires pour, selon l'expression utilisée tout le long de l'ouvrage, « *pouvoir se sentir exister de manière continue* ». Se focalisant plutôt sur les enfants âgés de 0 à 2 ans, Myriam David (2013) souligne la

nécessité de prendre en compte la spécificité de ce temps et des besoins qui s'y expriment, et ce pour l'ensemble du devenir de l'enfant. Anne Perret et Fabien Pouille (2015) proposent un dispositif qui répond aux besoins des adolescents âgés de 10 ans à 18 ans, en tenant compte de la particularité de cette période en raison des remaniements psychiques importants qui y sont à l'œuvre.

Les besoins du nourrisson, du jeune enfant et de l'adolescent ne sont pas identiques : sans nécessairement céder au déterminisme qui peut découler des approches par stade, il reste nécessaire de pouvoir adapter la pratique et l'identification des besoins en fonction des âges. Le Cahier d'analyse des besoins de l'enfant (Cabe), développé au Québec, présente ainsi des adaptations correspondant à six groupes d'âge : de la période prénatale à 1 an ; de 1 à 2 ans ; de 3 à 4 ans ; de 5 à 10 ans ; de 11 à 15 ans ; de 16 à 18 ans. Cependant, Emmanuelle Bonneville-Baruchel (2014) propose de davantage tenir compte de l'âge psychique de l'enfant que de l'âge réel, c'est-à-dire de considérer l'état évolutif de sa construction subjective et de ses capacités psychiques.

Par ailleurs, le sexe biologique et le genre social font également partie des éléments qui peuvent être évoqués pour adapter la lecture des besoins à la situation individuelle de chaque enfant. De façon générale, les auteurs ne mettent pas en avant une hypothétique différence ontologique entre les garçons et les filles qui poserait une différence radicale dans leurs besoins (que cette différence soit présentée comme biologique, essentielle ou culturelle). En revanche, le type de problématique rencontrée n'est pas le même selon que les enfants ou adolescents soient filles ou garçons (Lanctôt, 2015). Par ailleurs, l'accompagnement qui est proposé aux enfants, dès le très jeune âge, prend souvent différemment en compte les besoins des enfants selon que ces derniers soient filles ou garçons (Cresson, 2010). S'agissant des actions menées envers les adolescents, des études font ressortir une adaptation quasi exclusive au public masculin^(*). En outre, une forte considération de ces différences peut engendrer un renforcement des stéréotypes.

D'autres caractéristiques sociodémographiques, voire culturelles et religieuses, peuvent aussi impacter l'identification des différents besoins des enfants. En protection de l'enfance, et en particulier dans le cas du placement,

(*) Voir la recherche *Mixité, parité, genre dans les équipements publics destinés aux loisirs des jeunes*, menée par le laboratoire Ades/CNRS de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3, qui dénombre 100 % de garçons dans les city-stades, 95 % dans les skate-parcs, près de 80 % dans les salles et lieux de répétitions des musiques actuelles...).

l'article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant stipule ainsi qu'« *il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique* ». Les besoins culturels (au sens de besoin de prise en compte des particularités culturelles, religieuses, etc.) ne sont pas des droits spécifiques à certains enfants qui auraient la « particularité » d'être issus d'une culture ou d'une tradition considérée comme « autre ». Ces droits universels et inaliénables, reposant sur une analyse des besoins de chaque enfant, s'expriment dans des contextes variés qui peuvent impliquer une attention différenciée. Il en est de même pour les situations de handicap, qui créent les expressions de « *special needs* » (« besoins spéciaux ») dans les pays anglo-saxons, ou besoins « *spécifiques* » ou « *particuliers* » dans les pays francophones. Par exemple, en France, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, évoque les accompagnements adaptés à tous les types de situation de handicap comme des « *besoins particuliers* ».

Au-delà des besoins : critiques et approches complémentaires

De nombreux auteurs, se situant plutôt du côté de l'analyse des politiques publiques et des pratiques interrogent l'approche par les besoins : est-elle suffisante en termes de finalités, de perspective politique, d'acteurs mobilisés ? Pour d'autres, tenir compte des besoins de l'enfant ne peut se situer au seul niveau des relations interindividuelles de la prise en charge et nécessite une approche plus globale.

La première voie de critique de la notion de « besoin de l'enfant » porte sur l'impératif sous-jacent de donner une réponse à ce besoin, de le faire disparaître. Selon certains auteurs, dont Anne Thévenot et Claire Metz, se référant au psychanalyste Serge Lesourd, « *répondre à l'enfant en termes de besoin risque de mettre en péril la dynamique du manque et du désir. Satisfaire la demande sans délai, a fortiori par des objets, empêche le sujet de rencontrer le manque d'où pourrait émerger et se construire le désir* » (2008, p. 98). La considération de l'enfant uniquement sous l'angle de ses besoins et des réponses à y apporter risquerait d'éviter la complexité à l'œuvre dans la construction de l'être humain (Spiess et Thévenot, 2014).

De nombreux auteurs soulignent, par ailleurs, que la démarche d'identification « objective » des besoins n'est

pas neutre. De ce fait, ils interrogent la légitimité des finalités retenues. Lorsque l'on s'éloigne en particulier des besoins les plus physiologiques pour considérer le développement de l'enfant dans toutes ses dimensions, la question de la normativité et de l'universalité se pose rapidement. S'agissant du développement de l'enfant, il est toujours malaisé de dire ce qu'est un développement dit « normal ». Ainsi, Mi Youn Yang et Kathryn Maguire-Jack (2016) complètent une énumération des besoins « *fondamentaux* » (« *basic needs* ») par une catégorie distincte de besoins en matière de protection et de supervision (« *supervision needs* ») : ceci implique que les seconds ne sont pas inclus dans les premiers, alors que, dans la plupart des modèles du développement de l'enfant, ils en sont une des composantes essentielles.

De manière plus systématique, Martin Woodhead (1997) reprend différents exemples issus de la littérature grise et d'ouvrages pour les professionnels se référant à cette notion de « *besoins de l'enfant* », pour déterminer en fonction de quelle finalité sont listés ces « *besoins* ». Il montre que ce qui est qualifié comme « *besoins de l'enfant* » est souvent lié à une organisation sociale déterminée, et difficilement transposable dans d'autres sociétés.

Certains auteurs émettent une critique plus radicale à l'encontre de la notion de « besoin », comme produit de légitimation de rapports de domination (Megdiche, 2002) ou de la société de marché. Selon Julie A. White, Joan C. Tronto et Juliette Roussin, « *l'hypothèse selon laquelle les acteurs humains sont des agents autonomes qui se livrent surtout à "l'échange et au troc" ignore la réalité de la vulnérabilité et de l'interdépendance humaines. Tous les êtres humains ont des "besoins" et bien qu'ils puissent compter sur le marché pour en satisfaire certains, ce marché suppose qu'il existe des agents individuels capables de prendre des décisions fondées sur leurs intérêts. [...] Un tel présupposé laisse dans l'ombre tous les êtres humains qui ne sont pas capables d'une telle chose, ce qui est le cas de tous les êtres humains au cours d'une partie de leur vie au moins* » (2014, p. 98). Toutefois, se fondant sur une conception publique du care (« prendre soin de ») qui permette de comprendre que les droits et les besoins sont applicables à tous, ces auteures ne rejettent pas le principe du marché : « *Le care est toujours, au mieux, particulier : adapté aux besoins des bénéficiaires et des prestataires individuels du care, aux relations qui se nouent entre eux. Comment est-il possible de mettre à la disposition de tous quelque chose d'aussi particulier ?* »

La critique de J. A. White, J. C. Tronto et J. Roussin (2014, p. 87) fait émerger une question : « Qui détermine le besoin ? ». Ces auteures se réfèrent ainsi à Nancy Fraser qui, en 1989, décrivait les fonctions du « langage des besoins » comme « *medium par lequel des revendications politiques se forment et sont contestées : c'est dans cet idiome que s'interprète le conflit politique et c'est par lui que les inégalités sont symboliquement élaborées et mises en question* ». Selon J. A. White et al., « *On peut remarquer ici que l'invocation du langage des "besoins" conduit à parler de ceux qui sont "de moindre importance" et qui ont besoin de l'intervention et de l'assistance de ceux qui sont "normaux". Ainsi, les personnes perçues comme ayant des "besoins" sont celles qui sont le moins bien préparées à défendre leur capacité à affirmer quoi que ce soit quant à la nature de leurs besoins. Dans les débats sur les "besoins" des personnes, il arrive souvent que la majorité, les puissants ou les experts substituent leurs propres descriptions des besoins à la voix et aux conceptions de ceux qui sont affectés.* »

La question de savoir qui définit le besoin, les risques d'aliénation qui s'y rattachent, sont des critiques globales des usages politiques de la notion de « besoin ». Dans le cadre d'une approche individualisée, il est important de tenir compte de l'expression de l'enfant dans l'identification de ses propres besoins. Des auteurs cherchent à établir des modèles qui intègrent cette expression singulière de l'enfant. Ainsi, Yadolla Saeednia (2011) propose un modèle d'évaluation et de priorisation des besoins qui repose sur les propos et l'attitude des enfants âgés de 9 ans à 11 ans.

L'intégration de la parole de l'enfant sur ses propres besoins, que ce soit individuellement, dans le cadre de la personnalisation de l'accompagnement, ou collectivement, par le biais des mécanismes de participation dans les établissements, traduit l'impératif de ne pas considérer l'enfant comme l'objet d'accompagnement mais comme un sujet de droit à l'identification de ses propres besoins.

De l'enfant objet d'intervention à l'enfant sujet de droit

Le passage du statut d'objet au statut de sujet de droit se retrouve ainsi chez plusieurs auteurs qui préfèrent à l'optique de la détermination des besoins celle de la mise en œuvre de droits, sans qu'il y ait pour autant consensus sur l'approche à employer. M. Woodhead (1997, p. 77) souligne ainsi que l'emploi des « *besoins de l'enfant* »

comme moyen rhétorique « *définit des rapports de pouvoir entre experts et familles, services et usagers, qui ont peu à voir avec les enfants eux-mêmes* ». Sans négliger les difficultés d'une approche par les droits de l'enfant, il choisit de la retenir, dans la mesure où ces derniers « *viennent briser les constructions paternalistes et protectionnistes qui voient les enfants comme dépendants et impuissants, séparés de la société adulte et effectivement exclus de la participation aux décisions qui affecteront leur propre destinée* ». Du point de vue du droit et des politiques publiques, l'expression « *besoins de l'enfant* » lui semble également problématique par rapport au type de relation qu'elle implique pour les décideurs. Parler de « *besoins* » renvoie à ce qui est individuellement nécessaire pour le développement d'un enfant mais ne dit rien des obligations de la société dans son ensemble vis-à-vis de cette nécessité. Selon cet auteur, parler de droit et non de besoin change cette optique. En outre, une inflation de besoins, dont certains pourraient n'être que contextuels voire relatifs, peut faire perdre de vue l'universalité et l'intégralité des droits de l'enfant reconnus dans la Convention internationale des droits de l'enfant.

Urban Jonsson (2003) articule également approche par les « *besoins fondamentaux* » et approche par les droits. Il tire les principales conséquences de ce changement de paradigme. Pour cet auteur, si les politiques publiques doivent protéger les enfants, ce n'est pas parce qu'ils ont des besoins mais parce qu'ils ont des droits, ces droits étant posés comme universels et inaliénables.

Par ailleurs, pour répondre de façon adéquate aux besoins des enfants accueillis, les institutions doivent adapter leur organisation. L'ouvrage de Myriam David et Geneviève Appell (2008, 1^{re} édition 1973) décrit comment le quotidien d'une pouponnière peut être pensé pour répondre au mieux aux besoins des enfants (avec par exemple des indications sur le tour de rôle, l'attention portée aux soins, le choix du matériel de jeu...). La recommandation de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm), qui porte sur des repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs ou des jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives (2015), contient un axe sur la prise en compte de l'intérêt de l'enfant et de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs. Pour répondre à leur mission, au sein même des institutions, les professionnels en charge de l'accompagnement des enfants doivent également

bénéficier d'un environnement soutenant et sécurisant (Oui A. *et al.*, 2015). Selon l'expression de Roger Kobak et Toni Mandelbaum (2003), il convient de « *prendre soin de celui qui prend soin* ». De nombreux travaux soulignent la pertinence d'apporter aux professionnels un cadre de travail particulier, qui offre notamment des possibilités de supervision ou d'analyse des pratiques (Welniarz *et al.*, 2016 ; Lamour et Barraco de Pinto, 2006), pour pouvoir accueillir et recevoir la souffrance des plus vulnérables (Lamour et Gabel, 2011).

La reconnaissance des besoins de l'enfant par les auteurs, quelle que soit leur approche, n'inclut pas ipso facto que les institutions ayant la responsabilité de les accueillir soient dotées des moyens adéquats pour y parvenir. Dans cette optique, l'articulation entre recherche et politique publique est primordiale (Séraphin, 2015).

En proposant une stratégie visant le « *développement complet* » de tous les enfants, le rapport de la commission Enfance et adolescence de septembre 2015 présidée par François de Singly (2015) relève notamment l'importance de protéger les enfants dès la naissance, ce qui impose des mesures spécifiques d'hébergement et d'accueil des populations sans domicile fixe ou en grande précarité, et de renforcer la lutte contre la pauvreté en développant notamment des indicateurs (inexistants en 2015) permettant de mesurer l'impact de celle-ci sur l'accès à l'éducation et à la santé publique, ces facteurs pouvant diminuer le développement cognitif et « *conatif* » (confiance en soi). Le sociologue souligne également la nécessité d'élaborer des référentiels et des seuils d'alerte partagés, de développer l'expertise des professionnels en matière de maltraitance afin de permettre de déclencher plus rapidement des dispositifs de protection renforcée. Au niveau des pratiques, le rapport propose de développer des politiques intersectorielles afin d'améliorer la santé et le bien-être des enfants et des adolescents. Les auteurs relèvent un certain consensus sur l'utilité de développer un accueil de haute qualité (visant un développement émotionnel, corporel, social et cognitif) pour les enfants âgés de 0 à 3 ans – ce que recommande également Sylviane Giampino (2016) – comme point de départ d'une stratégie intégrée d'investissement social dans l'enfance.

La question des besoins fondamentaux de l'enfant est ainsi réfléchi depuis de nombreuses années et dans différents champs disciplinaires. Plus récemment, elle est devenue un principe directeur dans la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. L'ONPE (2016) a

ainsi souhaité contribuer à la réflexion dans le cadre de la démarche de consensus en cours, en faisant état des principaux travaux et des enjeux que la question soulève.

Bibliographie

Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm), 2015, *La prise en compte de l'intérêt de l'enfant et de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs*. Site internet : http://www.anesm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Axe_La_prise_en_compte_de_l_interet_de_l_enfant.pdf

Berger M., 2012, *Soigner les enfants violents*, Paris, Dunod.

Bonneville-Baruchel E., 2014, Besoins fondamentaux et angoisses chez les tout-petits et les plus grands : l'importance de la stabilité et de la continuité relationnelle, *Le carnet psy*, vol. 5, n° 181, p. 31-34.

Bowlby J., 2002 *Attachement et perte*, Paris, Presses universitaires de France (5^e édition).

Brazelton T. B., Greenspan S. I., 2003, *Ce dont chaque enfant a besoin. Sept besoins incontournables pour grandir, apprendre et s'épanouir*, Paris, Marabout. Site internet : <http://www.lenfantdabord.org/lenfant-dabord/les-besoins-de-lenfant>

Capelier F., 2015, *Comprendre la protection de l'enfance : l'enfant en danger face au droit*, Paris, Dunod.

Cresson G., 2010, Indicible mais omniprésent : le genre dans les lieux d'accueil de la petite enfance, *Cahiers du genre*, n° 49, p. 15-33.

David M., 2013, *L'enfant de 0 à 2 ans : vie affective et problèmes familiaux*, Paris, Dunod [1^{re} édition 1960].

David M., Appell G., 2008, *Lóczy ou le maternage insolite*, Toulouse, Érès, [1^{re} édition 1973],

Durieux M. P., 2013, *Développement et troubles de l'enfant 0-12 mois*, Bruxelles, Éditions Fabert.

Giampino S., 2016, *Développement du jeune enfant. Modes d'accueil, formation des professionnels*, Paris, rapport pour le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, La Documentation française, Rapports publics. Site internet : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/164000279/>

- Jones H., 2015, De la recherche à l'action : la relation entre politique de recherche et pratique en protection de l'enfance en Angleterre, in Séraphin G. (dir.) *Articuler recherche et pratiques en protection de l'enfance*, Paris, Observatoire national de l'enfance en danger (Observatoire national de la protection de l'enfance), La Documentation française, p. 9-15.
- Jonsson U., 2003, Programming implications of a human rights approach. *Human Rights Approach to Development Programming*, New York, Unicef, p. 20-27. Site internet : http://www.unicef.org/rightsresults/files/HRBDP_Urban_Jonsson_April_2003.pdf
- Kobak R., Mandelbaum T., 2003, Caring for the caregiver. An attachment approach to assessment and treatment of child problems, in Johnson M., Whiffen V. (dir.) *Attachment processes in couple and family therapy*, New York, The Guilford Press, p. 144-164.
- Lacharité C., Éthier L., Nolin P., 2006, *Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants*, *Bulletin de psychologie*, tome 59/4, n° 484, p381-394.
- Lamour M., Barraco De Pinto M., 2006, *Accompagner les professionnels*, *Devenir*, vol. 18, n° 2, p. 169-189.
- Lamour M., Gabel M., 2011, *Enfants en danger, professionnels en souffrance*, Toulouse, Érès.
- Lancôt N., 2015, Une recherche évaluative québécoise en protection de l'enfance et de la jeunesse : nature, enjeux, apports et limites, in Séraphin G. (dir.), *Articuler recherche et pratique en protection de l'enfance*, Paris, Observatoire national de l'enfance en danger (Observatoire national de la protection de l'enfance), La Documentation française, p. 51-60.
- Larousse.fr, 2017, Dictionnaire de français, en ligne sur <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/besoin/8907?q=besoin#8842> [consulté le 16 février 2017].
- Lessard D., Fafard G., Larocque R., 2010, *Une approche novatrice d'analyse des besoins des enfants et de leur famille*, Congrès de l'Association des centres jeunesse du Québec et 9e conférence internationale « S'occuper des enfants (Socen) Jeunesse en tête : Au-delà du risque, les besoins de développement ». Montréal, Québec, 25-26-27 octobre 2010.
- Maslow H. A., 2004, *L'accomplissement de soi : de la motivation à la plénitude*, Paris, Eyrolles.
- Megdiche C., 2002, Essai sur la notion de besoin, *Sociétés*, vol 1, n° 75, p. 85-90.
- Milani P., 2015, Analyse réflexive et coconstruction des pratiques entre chercheurs et praticiens pour coconstruire l'intervention entre praticiens et familles : question et défis pour la recherche et la formation, in Séraphin G. (dir.), *Articuler recherche et pratique en protection de l'enfance*, Paris, Observatoire national de l'enfance en danger (Observatoire national de la protection de l'enfance), La Documentation française, p. 17-30.
- Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), 2016, Les besoins de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance, *Note d'actualité*, site internet : http://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/note-dactu_besoins_de_lenfant.pdf
- Oui A., Jamet L., Renuy A., 2015, *L'accueil familial : quel travail d'équipe ?* Paris, Observatoire national de l'enfance en danger (Observatoire national de la protection de l'enfance), La Documentation française. Site internet : http://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20150710_af_web_0.pdf
- Séraphin G. (dir.), 2015, *Articuler recherche et pratiques en protection de l'enfance*, Paris, Observatoire national de l'enfance en danger (Observatoire national de la protection de l'enfance), La Documentation française. Site internet : http://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20150728_articuler-rech-prat_0.pdf
- Pain J., 2009, Apprendre à vivre en société multiple, *Enfances & Psy*, vol. 2, n° 43, p. 66-76.
- Perret A., Poulle F., 2015, L'Accueil familial séquentiel jeune, *Pratiques en santé mentale*, vol. 3, n° 61, p. 17-20.
- Pourtois JP., Desmet H., 2011, *L'éducation postmoderne*, Paris, Presses universitaires de France.
- Saeednia Y., 2011, Generating a scale measuring hierarchy of basic needs, *Procedia - Social and Behavioural Sciences*, vol. 15, p. 3084-3094.
- Singly F. (de), Wisnia-Weill V., 2015, Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent [en ligne], Paris, France stratégie. Site internet : http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_commission_enfance_29092015_bat.pdf
- Spieß M., Thévenot A., 2014, La parentalité et l'ambivalence maternelle à l'épreuve des normes, in Davoudian Ch., *La grossesse, une histoire hors normes*, Paris, Érès, collection 1001 BB, p. 159-174.

Thévenot A., Metz C., 2008, Regards contemporains sur l'enfant : des figures contradictoires, *Dialogue*, vol. 3, n° 181, p. 95-104.

Welniar B., Saias T., Excoffon E. *et al.*, 2016, La supervision individuelle des intervenants à domicile dans le programme CAPEDP de prévention en périnatalité : le point de vue des intervenantes supervisées sur les recommandations de bonnes pratiques de leurs superviseurs, *Devenir*, 28, n° 2, p. 73-90.

White J. A., Tronto J. C., Roussin J., 2014, Les pratiques politiques du care : les besoins et les droits, *Cahiers philosophiques*, vol. 1, n° 136, p. 69-99.

Winnicott D. W., 1989, La préoccupation maternelle primaire, *De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, Payot [1^{re} édition 1969].

Woodhead M., 1997, *Psychology and the cultural construction of children's needs, constructing and reconstructing childhood*, *Contemporary issues in the sociological study of childhood* (2^e édition), London, Falmer, p. 63-84.

Yang M. Y., Maguire-Jack K., 2016, Predictors of basic needs and supervisory neglect: Evidence from the Illinois Families Study, *Children and youth services review*, n° 67, p. 20-26.

Zaouche-Gaudron C., Euillet S., Pinel-Jacquemin S., 2007, *Recensement critique des instruments de recherche validés en langue française en psychologie du développement : bilan sur 10 ans (1995-2005)*, rapport pour l'Observatoire national de l'enfance en danger (Observatoire de la protection de l'enfance), Paris. Site internet : http://www.onpe.gouv.fr/system/files/ao/rapport07_zouche_recens05_3.pdf